

1-TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

N° TRANCHES	TRANCHES HORAIRES	TARIFS
1- Matin	7 h30 – 8 h50	1.10 €
2- Soir	16 h 30-18 h 00	1.10 €
3- Soir	16 h 30-18 h 25	1.60 €
4- Matin et soir	7 h 30 – 8 h 50 et 16 h 30-18 h 00	2.00 €
5- Matin et soir	7 h 30 – 8 h 50 et 16 h 30-18 h 25	2.50 €
6-Autres	Dépassement des horaires	Tarif spécifique

Tranche 6 : Dépassement des horaires

	TRANCHES HORAIRES concernées	TARIFS
Enfants inscrits jusqu'à 18 h	2- 3- 4 ou 5 (c'est-à-dire tous les enfants inscrits à la garderie du soir)	0.50 € en plus du tarif journalier
	pour des raisons exceptionnelles et sur justificatifs	Application du tarif journalier selon le temps de présence de l'enfant (Tarifs 2 3 4 ou 5)
Enfants Non inscrits en garderie	sans motif et retard après 18 h 25	Application du tarif de 4, 50€

- En cas de retard : prévenir les agents de garderies. Le tarif dépassement des horaires sera appliqué quel que soit le motif du retard.
- Il est dit qu'après 18 h 25 sans prévenir et sans motif précis : l'enfant sera exclu de la garderie du soir pendant un mois.

Contacts : École maternelle 02 33 96 74 41

École primaire 02 33 96 72 69

2- Paiement trimestriel :

Le règlement se fera selon les modalités suivantes :.

- Facturation au trimestre comme suit :
 - Début décembre pour la fréquentation des mois de septembre + octobre + novembre
 - Début mars pour la fréquentation des mois de décembre + janvier + février
 - Début juin pour la fréquentation des mois de mars + avril + mai
 - Une dernière facture mi-juillet pour les mois de juin + juillet.

Le dossier d'inscription disponible sur le site internet de la commune (<https://www.messei.fr/>) ou peut être retirée en Mairie.

Merci de bien vouloir la remettre complétée à la Mairie au plus tard le 30 juillet.

Rappel :

Les demandes de renouvellement d'inscription seront validées sous réserves du recouvrement total des sommes dues pour l'année scolaire précédentes